

**DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
de VERRIERES EN ANJOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D’ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance du 25 mai 2023

=====

L’an deux mille vingt-trois , le vingt-cinq mai , le Conseil d’Administration du C.C.A.S., convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, salle B. Schneider- Espace la Veillère, sous la présidence de Mme Geneviève STALL, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Claire LESTEVEN, Mélanie RENO, Evelyne GUITTARD, Suzelle LAUZANNE, Marie-Françoise TOUX, Leïla BENARD, Martine GLAMEAU, Françoise AIGRON, Geneviève STALL
Messieurs Maxim’ DORLEANS, Gabriel MARAIS, Patrice DEPRINCE, Didier SIMON, Charles ROUSSELOT

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les membres dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l’article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Christine CASSIUS qui donne pouvoir à Geneviève STALL

Brigitte HIBERT qui donne pouvoir à Patrice DEPRINCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise TOUX

Convocation du : 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 14

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 2 juin 2023

COMMUNE DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 25 MAI 2023
DCA 2023-021

Finances locales	7.1.3
------------------	-------

EXERCICE 2023 - CCAS
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser des transferts de crédits au regard des éléments ci-dessous mentionnés :

Fonctionnement

Dépenses

Compte	Intitulé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	-2 574.04
TOTAL		-2 574.04

Recettes

Compte	Intitulé	Montant
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	-2 574.04
		-2 574.04

Investissement

Recettes

Compte	Intitulé	Montant
021	Virement de la section d'investissement	-2 574.04
1068	Excédent de fonctionnement année n-1	2 574.04
		0.00

VU la délibération DCM-2023-016 du Conseil d'administration du 16 mars 2023, approuvant l'affectation des résultats,
VU la délibération DCM-2023-017 du Conseil d'administration du 16 mars 2023, approuvant le budget primitif 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, abstention,
- AUTORISE le transfert de crédits au Budget primitif 2023 comme détaillés ci-dessus.

Fait à Verrières en Anjou, le 25 mai 2023,
La Présidente,
Geneviève STALL



**DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de VERRIERES EN ANJOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE VERRIERES EN ANJOU**

Séance du 25 mai 2023

=====

L'an deux mille vingt-trois , le vingt-cinq mai , le Conseil d'Administration du C.C.A.S., convoqué par courrier électronique, s'est réuni en séance ordinaire, salle B. Schneider- Espace la Veillère, sous la présidence de Mme Geneviève STALL, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Claire LESTEVEN, Mélanie RENO, Evelyne GUITTARD, Suzelle LAUZANNE, Marie-Françoise TOUX, Leïla BENARD, Martine GLAMEAU, Françoise AIGRON, Geneviève STALL
Messieurs Maxim' DORLEANS, Gabriel MARAIS, Patrice DEPRINCE, Didier SIMON, Charles ROUSSELOT

ÉTAIENT ABSENTS – EXCUSES :

Les membres dont les noms suivent ont donné à un élu de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Christine CASSIUS qui donne pouvoir à Geneviève STALL

Brigitte HIBERT qui donne pouvoir à Patrice DEPRINCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise TOUX

Convocation du : 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 14

La liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 2 juin 2023

CCAS DE VERRIERES EN ANJOU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MAI 2023
DCA 2023-022

Commande publique	1.1.7
-------------------	-------

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION
RESIDENCE AUTONOMIE LES BLES D'OR

Le marché de restauration de la résidence autonomie des Blés d'Or arrive à son terme fin juin 2023.

Conformément à la réglementation en vigueur, un appel d'offres ouvert a été lancé pour une période d'un an renouvelable trois fois.

Le présent marché a pour objet principal la confection et le service de repas pour les résidents de la résidence autonomie Les Blés d'Or, ainsi que pour des personnes extérieures (familles ou amis des résidents, proches, personnes seniors prioritairement de la Commune) et du personnel de la résidence, sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaire. Le prestataire devra également proposer régulièrement des offres d'animation, notamment lors des fêtes calendaires (Chandeleur, Pâques...) ainsi que des repas à thème à chaque saison.

Il devra bien évidemment s'assurer de la qualité gustative des produits ; la même qualité devra être assurée du premier au dernier jour de service. La présentation des plats (classique et texture modifiée) devra être particulièrement soignée.

Il sera également chargé du dressage des tables chaque midi, du service des résidents (en soutien avec du personnel de la résidence, notamment pour les résidents du bâtiment C), du débarrassage après le repas, ainsi que du nettoyage de la salle de restauration le midi (tables, chaises et sols), ainsi que du petit restaurant.

Le prestataire mettra en place sous son entière responsabilité financière et légale, en nombre suffisant, le personnel nécessaire et qualifié pour assurer le fonctionnement du service, tout au long du contrat.

VU le Code de la Commande publique et notamment les dispositions des articles. L.2124-1 et L2124-2,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 24 mai 2023 pour statuer sur les différentes propositions,

CONSIDERANT la présentation de l'analyse des offres faite aux membres du Conseil d'administration,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise (API RESTAURATION – 72100 et Le Mans) pour un montant prévisionnel annuel de 238 377,18 € HT soit 241 724,29 TTC,

CONSIDERANT que l'offre susceptible d'être retenue est conforme au cahier des charges,

Il est proposé au Conseil d'administration de suivre l'avis de la CAO.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DECIDE de retenir le prestataire (API RESTAURATION – 72100 et Le Mans) pour un montant prévisionnel annuel de de 238 377,18 € HT soit 241 724,29 TTC,

- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Madame la Vice-Présidente en cas d'absence de la Présidente, à signer les pièces contractuelles du marché et les éventuels avenants.

Fait à Verrières en Anjou, le 25 mai 2023
La Présidente,
Geneviève STALL

